

sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de température des laiteries et des armoires frigorifiques; un service régulier d'épreuve des vaches est fourni aux producteurs de lait, et le laboratoire de la Division fait les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires à l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes laitières et à l'étude de leurs frais annuels fonctionnent dans les principaux centres de l'industrie.

La Division de l'aviculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la diarrhée blanche, délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.

La Division des services vétérinaires, grâce à ses laboratoires, fait le diagnostic scientifique des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta, aux écoles d'agriculture et à de nombreuses assemblées, et met en œuvre des programmes officiels visant à diminuer les pertes causées par la maladie.

Le Service de la vulgarisation agricole compte 43 bureaux et emploie 56 agronomes régionaux et 20 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs problèmes et leur expliquent les programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières. Le Service rédige des bulletins sur les questions agricoles et les problèmes ménagers; chargé de la surveillance des sociétés agricoles, il s'occupe également du recrutement et du placement de la main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère fédéral du Travail.

La Division des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exploitation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux et aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des espèces.

Les écoles d'agriculture et de science ménagère d'Olds, de Vermilion et de Fairview offrent des cours pratiques (voir p. 420).

La Division de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de sept postes de l'Alberta; elle publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio.

La Division des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique.

Le Comité de l'utilisation des terres et forêts, qui se compose de représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du Service des affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de l'Agriculture, est chargé de veiller à la bonne utilisation des terres agricoles peu rentables.

La loi sur les prêts pour l'achat de fermes permet aux jeunes agriculteurs qui veulent acquérir des terres d'obtenir une aide financière.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture compte quatre grandes divisions: la Division de l'administration à la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, rédige des rapports et des publications. La Division exerce aussi une surveillance directe sur les grandes cultures, sur les relevés concernant les sols, sur les travaux concernant la pathologie des plantes, l'entomologie, l'apiculture, les marchés et la statistique, sur les Cercles d'agriculteurs et de fermières.

La Division de l'industrie animale aide et surveille l'industrie du bétail, fournit un service vétérinaire chargé des règlements concernant le contrôle des épizooties de même que le classement du bœuf, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage des animaux à fourrure, ainsi que l'inspection des diverses catégories de viande de bœuf. La Division dirige les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont assignés à 11 centres disséminés par toute la province.

La Division de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. La Division maintient 11 stations d'expérimentation dans le sud de la province.